SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO **RAPPORT ANNUEL**

2023-2024



Lieutenant-colonel l'honorable Edith Dumont Lieutenante-gouverneure de la province de l'Ontario

Qu'il plaise à Votre Honneur :

J'ai le privilège de présenter, à titre d'information, à Votre Honneur et à l'Assemblée législative le rapport annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,

L'honorable Greg Rickford

Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord

Introduction de Greg Rickford, président du conseil d'administration

Le Nord de l'Ontario, une région réputée pour ses possibilités distinctes et son potentiel illimité, abrite la Société de fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) depuis plus de 35 ans. En tant que force motrice de la promotion de la croissance économique, la SGFPNO a la réputation de tirer parti des investissements, de créer des emplois et de bâtir des collectivités nordiques et autochtones résilientes dans le Nord de l'Ontario.

La SGFPNO fait la promotion de la prospérité dans l'ensemble du Nord de l'Ontario en offrant une aide financière aux projets – grands et petits, ruraux et urbains – qui stimulent la croissance et la création d'emplois et aident à former une main-d'œuvre qualifiée. Lors de la formation du gouvernement en 2018, nous avons vécu une refonte importante du programme et de ses offres. Depuis, la SGFPNO a investi plus de 790 millions de dollars dans 6 464 projets dans le Nord de l'Ontario, ce qui a permis de mobiliser plus de 2,3 milliards de dollars d'investissements et de créer ou de maintenir plus de 10 000 emplois.

Notre gouvernement maintient son soutien indéfectible envers la création d'un environnement propice à l'expansion et la réussite des partenaires du Nord. En faisant des investissements stratégiques, nous nous assurons que les entreprises et les collectivités bénéficient d'un soutien ciblé.

Nos programmes sont conçus pour combler les lacunes relevées, comme la pénurie de maind'œuvre qualifiée, tout en améliorant les possibilités d'emploi pour les Autochtones. Notamment, la SGFPNO a constaté une augmentation du nombre de demandes provenant des communautés des Premières Nations, ainsi que de l'intérêt pour le Programme de stages pour les Autochtones, ce qui souligne l'engagement croissant à bâtir une main-d'œuvre qualifiée robuste dans le Nord de l'Ontario.

Grâce à ces mesures, nous pouvons nous assurer que la SGFPNO continue de remplir son mandat de promouvoir et de stimuler les initiatives qui font croître et diversifient l'économie du Nord de l'Ontario, comme le prévoit la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*.

En partenariat avec les collectivités du Nord, la SGFPNO continuera d'aller de l'avant et de bâtir des collectivités résilientes et dynamiques tout en débloquant de réelles possibilités pour les résidents et les entreprises du Nord.

Greg Rickford

Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario Ministre du Développement du Nord

Table des matières

ntroduction de Greg Rickford, président du conseil d'administration	3
Table des matières	4
Conseil d'administration de la SGFPNO au 31 mars 2024	5
La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)	6
Vision	
Mission	6
Principes directeurs	6
Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario	6
Adaptabilité	
Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir	7
Inclusivité	7
Priorités stratégiques	7
Innovation, recherche-développement et commercialisation	
Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat	7
Partenariats et collaboration	7
Développement et renouvellement organisationnels	
Sensibilisation, éducation et reconnaissance	
Programmes de soutien de la SGFPNO	
Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats	
Total des emplois à créer ou à conserver du 1 ^{er} avril 2023 – 31 mars 2024	9
Emplois créés ou conservés grâce aux investissements de la SGFPNO	10
Total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO.	10
Nombre de projets approuvés	10
Rendement financier de la SGFPNO – objectif et résultats	11
Tableau des recettes, des dépenses et de l'excédent accumulé par la SGFPNO pour trois exercices se terminant le 31 mars	les
Notes afférentes au Tableau des recettes, des dépenses et du surplus accumulé et analyse des écarts par rapport aux montants prévus au budget et aux montants des exercices précédents	
Comparaison sur trois exercices des recettes et dépenses	
Résumé des dépenses administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	
Comparaison sur trois exercices des frais administratifs	
Annexe 1 – États financiers vérifiés de la Société de gestion du Fonds du patrimoine d	du
Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	14

Conseil d'administration de la SGFPNO au 31 mars 2024

POSTE	NOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DURÉE DU MANDAT	VILLE D'OÙ PROVIENT LE MEMBRE
Président	Rickford, Greg	29 juin 2018 – S.O.	Keewatin
Vice- président	Sinclair, David	18 déc. 2021 – 18 déc. 2024	Kenora
Membre	Biasucci, Salvatore (Sam)	29 août 2021 – 29 août 2026	Sault Ste. Marie
Membre	Chirico, Peter	29 août 2021 – 29 août 2026	North Bay
Membre	Cornell, Kim	25 oct. 2021 – 25 oct. 2024	Devlin
Membre	Fox, Michael	6 juin 2019 – 6 juin 2025	Thunder Bay
Membre	Blenkarn, Tonia	24 avr. 2020 – 24 avr. 2025	Pointe Au Baril
Membre	Marcil, Laurie	9 janv. 2020 – 8 janv. 2025	North Bay
Membre	Kamphof, Bernie	16 avr. 2020 – 16 avr. 2025	Murillo
Membre	Slade, Fred	31 janv. 2019 – 30 janv. 2025	Sudbury
Membre	Spinney, Bill	9 janv. 2020 – 8 janv. 2025	Nobel
Membre	Mitchell, Donald	11 juin 2020 – 11 juin 2025	Sault Ste. Marie
Membre	Ballance, Kimberly	18 juin 2020 – 18 juin 2025	Ear Falls
Membre	Belanger, Lucy	1 ^{er} oct. 2020 – 30 sept. 2025	Thunder Bay
Membre	Prodaniuk, Sue	26 nov. 2020 – 25 nov. 2025	Thunder Bay
Membre	Hook, James	2 juin 2021 – 6 août 2024	Keewatin
Membre	Bittner, Karen	1 ^{er} févr. 2024 – 1 ^{er} févr. 2027	Blind River
Membre	Nelson, Theresa	1 ^{er} févr. 2024 – 1 ^{er} févr. 2027	Nipigon
Membre	Reid, Kari	1 ^{er} févr. 2024 – 1 ^{er} févr. 2027	Timmins
Membre	Suski, Diane	28 mars 2024 – 28 mars 2025	Noelville

Les personnes nommées à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario reçoivent 1,00 \$ par année.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

La SGFPNO a été mise sur pied en 1988 et a pour mandat de promouvoir et de stimuler les initiatives de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière à des projets qui stabilisent, diversifient et favorisent la croissance économique dans la région.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme régi par un conseil et établi en vertu d'une loi habilitante, soit la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La SGFPNO est dotée d'un conseil d'administration dont les membres sont nommés et qui est présidé par le ministre du Développement du Nord. Les objectifs suivants de la SGFPNO sont établis par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*:

- (a) conseiller le lieutenant-gouverneur en conseil sur toute question relative à la croissance et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario, et lui faire des recommandations à cet égard;
- (b) promouvoir et stimuler les initiatives économiques dans le Nord de l'Ontario;
- (c) faire entreprendre des études et conclure des contrats relativement aux objets visés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

La SGFPNO accorde un financement à l'appui de projets approuvés dans les districts territoriaux du Nord de l'Ontario, soit Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.

Vision

La SGFPNO sera un catalyseur pour les investissements stratégiques clés visant à stimuler le développement économique et la diversification dans le Nord de l'Ontario.

Mission

Établir des partenariats avec les collectivités, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les entrepreneurs dans tout le Nord de l'Ontario pour créer des emplois et renforcer l'économie.

Principes directeurs

Les principes directeurs ci-dessous orientent de façon générale les activités quotidiennes de la SGFPNO, quels que soient les changements qui pourraient survenir relativement aux objectifs, aux exigences et aux ressources de la Société.

Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario

Les programmes et initiatives de la SGFPNO restent un moyen important de répondre aux besoins particuliers du Nord de l'Ontario, tout en contribuant également à un Ontario fort et résilient. En 2021, la SGFPNO a lancé des programmes et des services améliorés, qui s'harmonisent bien avec la voie actuelle visant à bâtir ensemble un Ontario plus fort.

Adaptabilité

Le processus de planification stratégique est un processus permanent qui apporte à la SGFPNO un outil de gestion pour s'adapter aux changements pouvant survenir dans l'avenir.

Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir

Il est prévu que le conseil d'administration de la SGFPNO entreprenne un réexamen des priorités et plans stratégiques au moins une fois par an.

Inclusivité

La SGFPNO continuera d'élaborer et d'exécuter ses programmes et ses initiatives d'une manière qui tienne compte des besoins des diverses collectivités du Nord, notamment, mais pas exclusivement, les collectivités et les personnes autochtones.

Priorités stratégiques

À l'appui de Bâtir un Ontario fort ensemble, la SGFPNO continue de fournir un soutien financier aux initiatives stratégiques suivantes :

Innovation, recherche-développement et commercialisation

Appuyer les projets et les initiatives de recherche appliquée et de développement qui mènent à des produits et services novateurs avec un potentiel de commercialisation.

- Appuyer et encourager les partenariats parmi les établissements d'enseignement, les organismes de recherche et l'industrie pour concevoir et développer des produits novateurs et des industries novatrices dans le Nord de l'Ontario.
- Appuyer la commercialisation d'idées et d'innovations en partenariat avec les intervenants et les partenaires du Nord.

Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat

Promouvoir un environnement qui encourage la créativité, la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.

- Appuyer la collaboration avec les établissements d'enseignement et l'industrie pour promouvoir la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.
- Aider les intervenants et les partenaires du Nord à attirer et à maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et créative.
- Fournir de l'aide aux entrepreneurs à différents stades de croissance de leur entreprise.

Partenariats et collaboration

Optimiser les possibilités de mettre à profit le financement de la SGFPNO par la création de partenariats et la collaboration afin d'assurer le succès des projets et de réaliser des résultats économiques durables.

 Faire participer les dirigeants aux discussions sur le développement économique pour accroître la sensibilisation et l'accès aux programmes de la SGFPNO.

- Appuyer les projets qui démontrent la collaboration et les partenariats entre les organisations des secteurs public et privé du Nord de l'Ontario.
- Travailler en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds pour favoriser l'élaboration et le financement de projets qui créent des emplois et qui appuient une économie croissante et durable dans le Nord de l'Ontario.

À l'interne, la SGFPNO continuera de mettre l'accent sur les priorités suivantes :

Développement et renouvellement organisationnels

Entreprendre un exercice d'amélioration continue et de perfectionnement des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité, la rentabilité, l'accessibilité et la prestation des programmes et services de la SGFPNO, ainsi que la mesure de leur rendement.

- Poursuivre le renforcement des capacités en technologies de l'information et parfaire les systèmes existants dans le but d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO pour les clients et aux statistiques de programmes pour le personnel de la SGFPNO.
- Instaurer un dialogue périodique et continu entre le conseil et le personnel de la SGFPNO pour planifier et mener une réflexion stratégique sur les possibilités nouvelles et émergentes et les initiatives principales du gouvernement.
- Élaborer des approches opérationnelles et des pratiques exemplaires qui permettent au personnel et aux partenaires de prestation des programmes de communiquer et travailler de manière proactive avec les intervenants et les partenaires afin de promouvoir et de faciliter l'accès aux programmes de la SGFPNO.
- Offrir au personnel et aux membres du conseil les outils et la formation nécessaires pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs rôles et de leurs responsabilités dans un environnement de plus en plus exigeant.

Sensibilisation, éducation et reconnaissance

Créer des outils efficaces de marketing, de communication et de diffusion qui accroissent la visibilité de la SGFPNO et font mieux comprendre et connaître son mandat, ses programmes, ses demandes et ses processus.

- Concevoir des outils efficaces de marketing et de communication qui améliorent la visibilité de la SGFPNO et font mieux connaître ses programmes.
- Concevoir des outils efficaces de marketing et de communication pour renseigner les clients ciblés dans le but d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO.

Programmes de soutien de la SGFPNO

Les programmes simplifiés ci-dessous offrent un soutien pour aider à accroître le développement économique et la création d'emplois dans le Nord :

Programme pour l'investissement	Programme pour l'amélioration
dans le Nord	communautaire
 Volet Innovation 	 Volet Amélioration pour les collectivités
o Volet	rurales
Investissement	 Volet Amélioration pour votre collectivité
Programme pour la main-d'œuvre et le	Programme de soutien aux initiatives
talent	culturelles
 Volet Développement économique 	 Volet Événements communautaires
des Autochtones	 Volet Industrie du film et de la télévision
 Volet Développement de la main- 	
d'œuvre	

En général, les programmes renouvelés sont conçus pour :

- faire en sorte qu'il soit plus facile pour un plus grand nombre de personnes et d'entreprises de présenter une demande;
- appuyer un plus grand nombre de projets dans les collectivités rurales du Nord;
- cibler les marchés existants et émergents;
- offrir un plus grand nombre de possibilités de travail pour les peuples autochtones;
- aider à faire croître une main-d'œuvre qualifiée, y compris dans les métiers spécialisés.

Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats

La SGFPNO mesure et suit son rendement général grâce à une série d'indicateurs de rendement clés, y compris le nombre d'emplois à créer ou à conserver et le total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO.

Total des emplois à créer ou à conserver du 1er avril 2023 – 31 mars 2024

Catégorie d'emploi	Total des emplois soutenus grâce aux investissements approuvés de la SGFPNO
Emplois à créer ou à conserver	776
Emplois créés grâce aux stages	799
Emplois à créer grâce aux activités dans le cadre de projets d'infrastructure	1 447
Total	3 022

Emplois créés ou conservés grâce aux investissements de la SGFPNO

Exercice	Emplois à créer et à conserver	Objectif fixé pour les emplois à créer et à conserver	Objectif fixé pour les nouveaux emplois créés uniquement
2023-2024	3 022	1 800	1 575

<u>Total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO</u>

Exercice	Chiffre réel	Objectif	
2023-2024	3,80	3	

Nombre de projets approuvés

Exercice	Total des projets approuvés
2023-2024	1 147

Pendant l'exercice 2023-2024, la SGFPNO est restée concentrée sur le soutien d'investissements stratégiques à 1 147 projets qui ont stabilisé, diversifié et favorisé la croissance économique dans la région.

Un soutien financier a été engagé en faveur d'entreprises, d'organisations à but non lucratif, de collectivités autochtones et de municipalités, ce qui a permis de créer ou de conserver 3 022 emplois, dépassant l'objectif de 1 800 emplois établi par la SGFPNO. L'objectif d'emplois est une estimation fondée sur les montants de financement approuvés par la SGFPNO et le type de financement approuvé au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, conformément à la lettre d'orientation du ministère du Développement du Nord, la SGFPNO a continué de se concentrer sur le soutien des projets communautaires, en mettant l'accent sur l'augmentation du soutien des Autochtones, car ces partenaires n'ont traditionnellement pas eu recours à la SGFPNO pour obtenir un soutien financier. Les projets de construction du secteur public entraînent souvent une diminution du nombre d'emplois ou de maintien en poste par rapport aux projets du secteur privé. Pour 2023-2024, en raison du calendrier des réunions de son conseil d'administration, la SGFPNO a obtenu un nombre et un montant d'approbations plus élevés que prévu pour des projets du secteur privé, ce qui a permis de créer ou de conserver des emplois dépassant l'objectif pour l'exercice.

D'après les principaux indicateurs de rendement, les investissements de la SGFPNO continuent d'avoir des retombées positives dans le Nord de l'Ontario. L'effet de levier est une mesure du rendement qui indique que le soutien financier accordé par la SGFPNO à l'appui de projets dans le Nord de l'Ontario se solde par d'autres investissements de la part de bailleurs de fonds et d'investisseurs externes, créant ou soutenant des emplois dans tous les secteurs économiques à l'échelle du Nord. Pour 2023-2024, l'objectif de levier de la SGFPNO était de 3,0, chiffre dépassé par la mesure réelle du rendement de l'effet de levier de 3,80. Pour chaque dollar de soutien approuvé par la SGFPNO, un montant supplémentaire de 3,80 \$ provenant d'autres sources du Nord de l'Ontario est investi.

Rendement financier de la SGFPNO – objectif et résultats

<u>Tableau des recettes, des dépenses et de l'excédent accumulé par la SGFPNO pour les trois exercices se terminant le 31 mars</u>

	2024 Budget (en milliers)	2024 Chiffre réel* (en milliers)	2023 Chiffre réel* (en milliers)	2022 Chiffre réel* (en milliers)
Recettes Subvention de la province de l'Ontario (Note 1)	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie et les	4.500	4.004	0.000	700
équivalents de trésorerie (Note 2)	1 500	4 601	2 839	736
Intérêts sur les prêts en cours (Note 3)	1 000	846	972	1 312
Recouvrements (Note 4)	_	3 120	2 249	3 567
Total des recettes	102 500	108 567	106 060	105 615
<u>Dépenses</u>		440.00=		00.400
Contributions conditionnelles	95 995	112 937	85 523	90 183
(Note 5) Pertes sur créances (Note 6)	2 900	233	301	183
Administration :	2 900	233	301	103
Salaires et avantages sociaux	2 837	2 519	2 502	2 455
Transports et communications				
(Note 7)	250	190	117	41
Services (Note 8)	2 345	1 667	1 420	1 285
Frais de gestion	3 500	3 170	2 826	2 841
Marketing (Note 8)	500	35	8	5
Fournitures et matériel	40	5	4	3
Modernisation des systèmes (Note 9)	1 130	1 445	1 209	181
Total des dépenses	109 497	122 201	93 910	97 177
Excédent (déficit) annuel Excédent accumulé, en début		(13 634)	12 150	8 438
d'exercice Excédent accumulé, en fin		<u>309 836</u>	<u>297 686</u>	<u>289 248</u>
d'exercice		296 202 \$	309 836 \$	297 686 \$

^{*}Les chiffres réels sont fondés sur les états financiers vérifiés.

Notes afférentes au Tableau des recettes, des dépenses et du surplus accumulé et analyse des écarts par rapport aux montants prévus au budget et aux montants des exercices précédents

- **Note 1** L'allocation annuelle du ministère du Développement du Nord est maintenue à 100 millions de dollars.
- **Note 2** Les intérêts perçus sur la trésorerie ont été plus élevés que prévu, les taux d'intérêt ayant continué d'être élevés. Le taux d'intérêt moyen était de 5,39 %, comparativement à 3,17 % au cours de l'exercice précédent.
- Note 3 Le portefeuille de prêts de la SGFPNO n'a pas augmenté comme prévu en raison de l'accent mis sur le soutien à l'infrastructure communautaire et du choix des clients de ne prendre un financement sous forme de contribution conditionnelle que dans le cadre des volets du Programme pour l'investissement dans le Nord, ce qui a entraîné une diminution des revenus d'intérêts perçus sur les soldes impayés des prêts en cours.
- **Note 4** Les recouvrements représentent la charge pour pertes sur créances de l'exercice précédent qui ont été recouvrées au cours de l'exercice et les contributions conditionnelles antérieurement passées en charges remboursées à la SGFPNO. La reprise après la pandémie a été plus favorable que prévu pour les bénéficiaires de prêts de la SGFPNO.
- **Note 5** Les contributions conditionnelles étaient considérablement plus élevées que le montant prévu au budget. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 qui ont entraîné des pénuries d'approvisionnement, des augmentations de coûts et des retards d'expédition pour les clients de la SGFPNO ont commencé à s'atténuer, ce qui a entraîné le déplacement et la réalisation des projets, de sorte que plus de demandes de paiement que prévu ont été soumises et remboursées.
- **Note 6** Les charges pour pertes sur créances ont été moins élevées que le montant prévu au budget. Le rendement du portefeuille de remboursement des prêts de la SGFPNO a été plus élevé que prévu, réduisant le risque général de remboursement, associé à un solde de portefeuille de prêts moins élevé.
- **Note 7** Les dépenses de transport et de communication ont été inférieures aux prévisions budgétaires, car les déplacements du personnel ont diminué par rapport aux prévisions; toutefois, elles sont supérieures à celles de l'exercice précédent, car les réunions en personne du Conseil sont revenues au calendrier normal de quatre par exercice.
- **Note 8** Les dépenses liées aux services et au marketing ont été inférieures aux prévisions budgétaires, car la SGFPNO s'est concentrée sur le projet de modernisation des systèmes.
- **Note 9** Les dépenses liées à la modernisation des systèmes ont été plus élevées que prévu, car un certain nombre de dépenses ont été reportées de l'exercice précédent après la préparation du budget. À ce jour, le projet n'a pas dépassé le montant total du budget.

Comparaison sur trois exercices des recettes et dépenses

Exerci ce	Recettes	Dépenses	Recettes par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux recettes)
2021-2022	105 615 \$	97 177 \$	8 438 \$
2022-2023	106 060 \$	93 910 \$	12 150 \$
2023-2024	108 567 \$	122 201 \$	(13 634 \$)

Résumé des dépenses administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Dépense s	Total	Pourcentage des dépenses totales
Salaires et avantages sociaux	2 519 \$	27,9 %
Transports et communications	190	2,1 %
Services	1 667	18,4 %
Frais de gestion	3 170	35,1 %
Marketing	35	0,4 %
Fournitures et matériel	5	0,1 %
Modernisation des systèmes	1 445	16,0 %
Total	9 031 \$	

Comparaison sur trois exercices des frais administratifs

Dépenses	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Salaires et avantages sociaux	2 455 \$	2 502 \$	2 519 \$
Transports et communications	41	117	190
Services	1 285	1 420	1 667
Frais de gestion	2 841	2 826	3 170
Marketing	5	8	35
Fournitures et matériel	3	4	5
Modernisation des systèmes	181	1 209	1 445
Total	6 811 \$	8 086 \$	9 031 \$

Annexe 1 – États financiers vérifiés de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

États financiers de

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024





Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario Exercice terminé le 31 mars 2024

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été correctement préparés compte tenu des limites raisonnables du seuil de signification et à la lumière des informations disponibles jusqu'au 20 juin 2024.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers ainsi que du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que de l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. Le comité d'audit, composé de membres qui ne sont pas des employés ou des dirigeants de la Société, rencontre régulièrement la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chaque groupe s'est bien acquitté de ses responsabilités respectives.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice d'exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice qui suit présente l'étendue de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

John Guerard, CPA, CA

Directeur général

ocelyn Ouellet, CPA, CMA

Chef des services financiers



Office of the Auditor General of Ontario Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance

20, rue Dundas ouest suite 1530 Toronto (Ontario) M5G 2C2 416-327-2381 télécopieur 416-327-9862 ats 416-327-6123 raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SGFPNO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

Toronto (Ontario) Le 20 juin 2024

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

État de la situation financière Au 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

(en milliers de dollars)	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie Intérêts courus à recevoir Prêts (Note 3)	77 552 \$ 57 16 992	89 874 \$ 59 18 819
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (Note 4)	207 500	207 500
montant a receven as la prevince as remaine (rece 1)		
	302 101	316 252
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	5 899	6 416
Actifs financiers nets	296 202	309 836
Excédent accumulé	296 202 \$	309 836 \$

Engagements (Note 7)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil:

Comité d'audit

_Coprésident

État des résultats et de l'excédent accumulé Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les chiffres comparatifs de 2023

	Budget		
(en milliers de dollars)	2024	2024	2023
Revenus:			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie	1 500	4 601	2 839
Intérêts sur les prêts	1 000	846	972
Recouvrements	_	3 120	2 249
	102 500	108 567	106 060
Charges:			
Apports conditionnels	95 995	112 937	85 523
Pertes de crédit (Note 3)	2 900	233	301
Administration (Note 6)	10 602	9 031	8 086
	109 497	122 201	93 910
Excédent (déficit) annuel	(6 997) \$	(13 634) \$	12 150 \$
Excédent accumulé, au début de l'exercice		309 836	297 686
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice		296 202 \$	309 836 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les chiffres comparatifs de 2023

(en milliers de dollars)	Budget 2024	2024	2023
Excédent (déficit) annuel	(6 997) \$	(13 634) \$	12 150 \$
Actifs financiers nets, au début de l'exercice		309 836	297 686
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice		296 202 \$	309 836 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement : Rentrées de fonds : Province de l'Ontario pour les activités de prêt et	400.000 ft	75 000 ¢
d'aide financière Intérêts sur les prêts à recevoir	100 000 \$ 837	75 000 \$ 972
Intérêts sur la trésorerie Recouvrements	4 601 924	2 839 471
	106 362	79 282
Sorties de fonds :		
Apports conditionnels Frais d'administration	(113 834) (8 652)	(83 663) (7 801)
	(122 486)	(91 464)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	(16 124)	(12 182)
Activités de placement : Décaissements de prêts Remboursements de prêts	(4 458) 8 260	(3 716) 8 869
Rentrées de fonds provenant des activités de placement	3 802	5 153
Diminution de la trésorerie	(12 322)	(7 029)
Trésorerie, au début de l'exercice	89 874	96 903
Trésorerie, à la fin de l'exercice	77 552 \$	89 874 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario en fournissant une aide financière au moyen d'apports conditionnels, de prêts-subventions et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du Nord de l'Ontario pour créer et garder les emplois ainsi que renforcer l'économie de la région par l'entremise de programmes ciblés.

Au cours des exercices 2023 et 2024, la Société a offert quatre programmes axés sur la création ou le maintien d'emplois et le renforcement de l'économie de la région : le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, le Programme pour l'investissement dans le Nord ainsi que le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Le financement issu de ces programmes est offert sous forme d'apports conditionnels ou de prêts.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont présentées ci-dessous :

a) Méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'intention des entités qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement provincial, conformément aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de Comptables professionnels agréés du Canada.

b) Comptabilisation des produits – Transferts de financement du gouvernement provincial :

La province de l'Ontario contribue au fonds en fournissant du capital pour les activités de prêts et d'aide financière de la Société.

Les transferts de la province sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions imposées par celle-ci donnent lieu à une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme produits reportés quand les conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à mesure que les passifs sont réglés.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Trésorerie:

La trésorerie se compose principalement de fonds déposés auprès de banques à charte.

d) Instruments financiers:

La Société comptabilise initialement l'évaluation de la trésorerie, des prêts, des créditeurs et des charges à payer au coût. Ces derniers sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation des actifs financiers.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Le cas échéant, la dépréciation des actifs financiers est présentée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

e) Comptabilisation des produits - Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les produits d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est plus raisonnablement sûr.

f) Prêts:

Les prêts sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute provision pour pertes. Les provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. Par conséquent, les prêts sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette recouvrable.

Les variations survenues dans les provisions pour pertes doivent être passées en charges en tant que pertes sur créances à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. La provision pour pertes sur prêts se compose de provisions sur certains prêts en particulier et d'une provision générale sur les autres prêts et est portée en déduction des prêts. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose. Après la comptabilisation initiale, la provision pour pertes peut être revue à la baisse si le recouvrement du prêt est ultérieurement jugé probable et est comptabilisée en tant que recouvrement à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite):

Les facteurs utilisés pour estimer la perte de valeur comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Expérience de recouvrement;
- Rendement financier de l'emprunteur;
- Réussite du projet;
- Conditions économiques;
- Report de remboursement ou restructuration.

Selon l'évaluation individuelle de chaque prêt, le prêt n'est pas considéré comme une perte de valeur si le recouvrement des soldes non réglés est jugé en règle. Une provision pour perte de crédit est appliquée à ces soldes pour diminuer davantage l'exposition au risque de la Société. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose.

Les montants des prêts ayant fait l'objet d'une radiation ou d'une réduction de valeur au cours de l'exercice sont passés en charges dans les pertes de crédit à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les montants reçus ou recouvrés pendant l'exercice sur les prêts consentis au cours de l'exercice précédent sont comptabilisés dans les recouvrements à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

g) Apports conditionnels et prêts-subventions :

Les apports conditionnels et les prêts-subventions accordés aux bénéficiaires sont comptabilisés en tant que charges à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

h) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes de crédit et les écarts d'actualisation des prêts qui tiennent compte de l'historique de remboursement, de la solvabilité et du risque associé au secteur d'activité de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit (Note 3) est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison du risque de crédit découlant de la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

3. Prêts:

L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et d'accroître les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le Nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit et des écarts d'actualisation des prêts. Les prêts en règle sont des prêts dont les paiements de remboursement sont constants. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels des remboursements n'ont pas été effectués ou ceux qui ont été restructurés.

2024 (en milliers de dollars)			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts Provision pour pertes de crédit Écart d'actualisation des prêts	25 650 \$ (8 626) (37)	2 588 \$ (2 583)	28 238 \$ (11 209) (37)
Solde net des prêts	16 987 \$	5 \$	16 992 \$

2023 (en milliers de dollars)			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	29 556 \$	6 264 \$	35 820 \$
Provision pour pertes de crédit	(10 689)	(6 264)	(16 953)
Écart d'actualisation des prêts	(48)		(48)
Solde net des prêts	18 819 \$	- \$	18 819 \$

En règle générale, les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 8,70 % (2023 – 0 % à 7,25 %) et sont entièrement remboursables sur une période allant de trois ans à vingt ans à compter de la date de décaissement.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

3. Prêts (suite):

Les variations de la provision pour pertes de crédit s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde, au début de l'exercice Prêts radiés au cours de l'exercice Variation des provisions à l'égard des prêts actifs Recouvrement de la provision de l'exercice	16 953 \$ (3 780) 233	22 507 \$ (4 078) 301
précédent .	(2 197)	(1 777)
Solde, à la fin de l'exercice	11 209 \$	16 953 \$

Les pertes de crédit indiquées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Prêts radiés au cours de l'exercice Moins : montants fournis aux exercices précédents	3 780 \$ (3 780)	4 078 \$ (4 078)
Pertes de crédit	_	_
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs Écart d'actualisation des prêts	233 _	301 _
Augmentation nette de la provision pour pertes sur prêts	233	301
Pertes de crédit	233 \$	301 \$

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde, au début de l'exercice Montant amorti des intérêts sur les prêts à recevoir	48 \$ (11)	60 \$ (12)
Solde, à la fin de l'exercice	37 \$	48 \$

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

4. Montant à recevoir de la province de l'Ontario :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde, au début de l'exercice Ventilation des paiements de transfert approuvés Montants reçus	207 500 \$ 100 000 (100 000)	182 500 \$ 100 000 (75 000)
Solde, à la fin de l'exercice	207 500 \$	207 500 \$

Le montant à recevoir de la province se compose des paiements de transfert dus à la Société par la province et est payable à la Société lorsque ses soldes de trésorerie l'exigent.

5. Créditeurs et charges à payer :

Les créditeurs et charges à payer renvoient largement aux transactions commerciales normales avec les bénéficiaires sous réserve des accords de subvention conditionnels et aux montants à payer au ministère du Développement du Nord (le « Ministère ») et à la Société pour les frais d'administration.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Montants à payer au Ministère Charges à payer	1 469 \$ 4 430	1 090 \$ 5 326
Total	5 899 \$	6 416 \$

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

6. Frais d'administration :

Les frais d'administration de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget 2024	2024	2023
Salaires et avantages Transport et communications Services Honoraires de gestion Marketing Modernisation du système	2 837 \$ 250 2 345 3 500 500 1 130	2 519 \$ 190 1 667 3 170 35 1 445	2 502 \$ 117 1 420 2 826 8 1 209
Fournitures et matériel	40	5	4
	10 602 \$	9 031 \$	8 086 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et autres avantages complémentaires à la retraite fournis au personnel admissible sont payés par la province et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

7. Engagements:

Les fonds engagés, mais qui n'ont pas été décaissés au 31 mars 2024, car les critères d'admissibilité n'avaient pas encore été remplis par les bénéficiaires, s'élèvent à 268 187 847 \$ (2023 – 267 534 005 \$).

(en milliers de dollars)	2024	2023
Apports conditionnels Prêts	247 201 \$ 20 987	241 987 \$ 25 547
Total	268 188 \$	267 534 \$

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

8. Instruments financiers:

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Société sont exposés sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou ne respecte pas un engagement. La Société est exposée à un risque de crédit associé à ses prêts. Elle consent du crédit à ses clients du portefeuille de prêts dans le cours normal de ses activités. Pour atténuer ce risque, la Société sélectionne les demandeurs de prêts, enregistre des garanties, par exemple par un contrat de sûreté générale, sur le financement des prêts d'un montant supérieur à 250 000 \$ et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. La Société est également exposée à un risque de crédit lié aux montants à recevoir de la province de l'Ontario. Cependant, ce risque est jugé faible, puisque le solde est payable par la province. Le risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable des prêts et des autres soldes à recevoir. Se reporter à la Note 3 et à la Note 4 pour obtenir de plus amples renseignements.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. La Société est exposée à un risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car ses actifs financiers sont supérieurs aux engagements à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et charges à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant. Se reporter à la Note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

c) Risque de marché:

Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Société n'a pas effectué de transactions libellées en devises. Les prêts de la Société portent intérêt à des taux fixes.

Ni l'exposition de la Société aux risques susmentionnés ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ces risques n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2024

9. Opérations entre apparentés :

Les frais d'administration présentés à la Note 6 s'appliquent au Ministère et sont comptabilisés au coût. Les honoraires de gestion comprennent un montant de 1 999 674 \$ (2023 – 1 763 990 \$) versé au Ministère pour des services de contrôle diligent rendus tout au long de l'exercice.

Les créditeurs et charges à payer comprennent les montants exigibles par le Ministère à la fin de l'exercice en ce qui a trait aux frais d'administration (Note 5).

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente les montants à recevoir de la Société à la fin de l'exercice (Note 4).

L'état des résultats et de l'excédent accumulé comprend 8 205 792 \$ (2023 – 2 877 244 \$) en apports conditionnels versés à d'autres entités sous contrôle commun par la province de l'Ontario ainsi qu'à leurs entités apparentées.